



LYON, LE 17 janvier 2007
NOS RÉF. FB/EC
CONTACT Françoise BERTHON
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 47
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 57
COURRIEL fberthon@sdis69.fr

**NOTE DE SERVICE N°2007-07
(Diffusion générale)**

PIÈCE(S) JOINTE(S) 1

**Avancement 2007 des PATS
CAP de catégorie C**

Les agents remplissant les conditions pour être nommés :

Appellation antérieure au 1 ^{er} janvier 2007	Appellation à compter du 1 ^{er} janvier 2007
<ul style="list-style-type: none">- adjoint administratif- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe- agent technique territorial principal- agent technique territorial en chef- agent de maîtrise	<ul style="list-style-type: none">- adjoint administratif de 1^{ère} classe- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe- adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe- adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe- agent de maîtrise

sont invités à faire acte de candidature **sous couvert de la hiérarchie au moyen du formulaire joint, dûment rempli, avant le 25 janvier 2007.**

Les décrets n° 2006-1690, n° 2006-1691 et n° 2006-1694 ont modifié les cadres d'emplois de toutes les catégories G. Les arrêtés individuels d'intégration dans les nouveaux cadres d'emplois sont en cours de réalisation. Dans le cadre de ces décrets tous les agents administratifs qualifiés sont intégrés dans le premier grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Tous les agents des services techniques et les aides médico-techniques sont intégrés dans le premier grade du cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

La liste des agents remplissant les conditions est transmise aux chefs de groupements.

Tous les formulaires devront être retournés par la voie hiérarchique, **avant le 31 janvier 2007** au groupement accueil, carrières, paie.

J'examinerai, avec la hiérarchie du corps départemental, les dossiers de tous les agents remplissant les conditions. Cet examen tiendra compte de l'ancienneté de l'agent, de la carrière, du poste occupé, de la disponibilité des agents pour les besoins du service.

La commission administrative paritaire des PATS de catégorie C se réunira le 28 février 2007 et examinera les propositions d'avancement pour l'année 2007, en fonction des postes disponibles.

A l'issue des nominations, des changements d'affectation seront susceptibles d'être prononcés.

SIGNALÉ



Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental



**FORMULAIRE
AVANCEMENT 2007 DES PATS
(CAP DE CATEGORIE C)**

Je soussigné..... fais acte de candidature
pour une nomination au grade de..... en 2007 par avancement de
grade ou par promotion interne.

Je déclare avoir pris connaissance qu'en cas de nomination à ce grade, un changement
d'affectation pourra m'être notifié.

Lyon, le Le chef du service,

Le chef de groupement,

Signature

Visa

Visa